

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

**Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'Etat d'assistant de service social, au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale**

NOR : APHA2313967A

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article D. 451-28-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D. 676-1 ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 24 mars 2023 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 mars 2023,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au premier alinéa de l'article 9 de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, la phrase : « les épreuves de certification en établissement ne peuvent être organisées qu'à compter du troisième semestre de la formation » est supprimée.

**Art. 2.** – A l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'assistant de service social, le tableau intitulé « Modalités de certification du DC4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » est remplacé par celui en annexe I du présent arrêté.

**Art. 3.** – A l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé, les tableaux intitulés « Modalités de certification du DC3 - travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle » et « Modalités de certification du DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » sont remplacés par ceux en annexe II du présent arrêté.

**Art. 4.** – A l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants, les tableaux intitulés « Modalités de certification du DC3 - Travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle » et « Modalités de certification du DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » sont remplacés par ceux en annexe III du présent arrêté.

**Art. 5.** – A l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé, les tableaux intitulés « Modalités de certification du DC3 - communication professionnelle » et « Modalités de certification du DC4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux » sont remplacés par ceux figurant en annexe IV du présent arrêté.

**Art. 6.** – A l'annexe V de l'arrêté du 22 août 2018 modifié relatif au diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familiale, les tableaux intitulés « Modalités de certification du DC1 - Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne » et « Modalités de certification du DC2 - intervention sociale » sont remplacés par les tableaux en annexe V du présent arrêté.

**Art. 7.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter de la rentrée scolaire et universitaire 2022-2023.

**Art. 8.** – Le directeur général de la cohésion sociale et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 mai 2023.

*Le ministre des solidarités, de l'autonomie  
et des personnes handicapées,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des professions sociales,  
de l'emploi et des territoires,*

J.-R. JOURDAN

*La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,*

Pour la ministre et par délégation :

*La sous-directrice stratégie  
et qualité des formations,*

M. POCHARD

## ANNEXES

## ANNEXE I

**Modalités de certification du DC 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux**

Objectifs de l'épreuve	Initié de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Étudier et analyser les politiques sociales</li> <li>- Se positionner dans un travail partenarial</li> </ul>	Contrôle de connaissances sur les politiques sociales	Devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Ecrit : 1	4 heures	Un formateur ou un universitaire
<b>Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser un environnement institutionnel et partenarial</li> <li>- Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat</li> <li>- Mobiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial</li> </ul>	Analyse d'une situation partenariale	Note d'analyse d'une situation partenariale à partir d'une intervention sociale issue de la formation pratique de deuxième ou troisième année	Epreuve organisée par l'établissement de formation Ecrit : 8 à 10 pages Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes</b>					

## ANNEXE II

**Modalités de certification du DC 3 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

Objectifs de l'épreuve	Initié de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale</b>					
Evaluer la capacité du candidat à :					
– Rédiger et transmettre de l'information	Elaboration d'une communication professionnelle	A partir d'une situation rencontrée lors d'une période de formation pratique, élaboration d'une communication professionnelle pour un destinataire cible	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social</b>					
Evaluer la capacité du candidat à :					
– Analyser un ou plusieurs enjeux du travail d'équipe et de la dynamique institutionnelle	Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles	Dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles, le travail d'équipe et l'accompagnement des personnes	Epreuve organisée par l'établissement de formation Dossier de 8 à 10 pages Coefficient : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes</b>					

## Modalités de certification du DC 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Objectifs de l'épreuve	Initié de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les politiques sociales</li> <li>- Se positionner dans un travail partenarial</li> <li>- Participer à une réflexion collective</li> </ul>	Contrôle de connaissances sur les politiques sociales	Devoir sur table portant sur les connaissances des politiques sociales et élaboration d'une proposition d'action partenariale ou d'une aide à la décision	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Ecrit : 1	4 heures	Un formateur ou un universitaire
<b>Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre, analyser un environnement institutionnel et s'y situer en situation professionnelle</li> <li>- Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)</li> </ul>	Analyse d'une problématique territoriale ou partenariale	A partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en formation pratique, analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs	Epreuve organisée par l'établissement de formation Dossier écrit entre 8 et 10 pages Coefficient : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de présentation par le candidat : 10 min</li> <li>- temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min</li> </ul>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes</b>					

## ANNEXE III

**Modalités de certification du DC 3 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle**

Objectifs de l'épreuve	Initié de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : - Comprendre et questionner une situation de communication professionnelle - Adapter sa communication à un destinataire cible - Argumenter ses choix de communication	Elaboration d'une communication professionnelle	A partir du dossier de présentation de l'épreuve « Analyse de situation d'accueil et d'accompagnement individuelle ou collective », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible.	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Evaluer la capacité du candidat à : - Mobiliser les connaissances en matière de cadre organisationnel, juridique et budgétaire - Mobiliser des supports de communication adaptés	Dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles	Dossier élaboré à partir de pratiques professionnelles sur les enjeux du travail d'équipe permettant de montrer les liens entre les dynamiques institutionnelles et le travail d'équipe et l'accompagnement des jeunes enfants et leurs familles	Epreuve organisée par l'établissement de formation Dossier de 8 à 10 pages Coefficient : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes					

## Modalités de certification du DC 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les politiques sociales</li> <li>- Se positionner dans un travail partenarial</li> </ul>	Contrôle de connaissances sur les politiques sociales	Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Ecrit : 1	4 heures	Un formateur ou un universitaire
<b>Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre, analyser un environnement institutionnel et s'y situer en situation professionnelle</li> <li>- Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)</li> </ul>	Dossier à partir d'une problématique territoriale ou partenariale	Dossier individuel ou collectif à partir d'un questionnement de terrain, d'une intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de présentation par le candidat : 10 min</li> <li>- temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min</li> </ul>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes					

## ANNEXE IV

**Modalités de certification du DC 3 - Communication professionnelle**

Objectifs de l'épreuve	Initié de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 5 : Expression et communication écrite et orale</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédiger et transmettre de l'information</li> </ul>	Elaboration d'une communication professionnelle	A partir de la note d'analyse de l'épreuve « Etude de relation éducative », élaboration d'une communication professionnelle à un destinataire cible	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Bloc de compétences n° 6 : Communication professionnelle en travail social</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer l'information</li> <li>- S'inscrire dans un travail d'équipe</li> </ul>	Analyse d'un travail en équipe pluriprofessionnelle	Dossier réalisé pendant la formation au choix du candidat en lien avec l'atelier ou l'activité et/ ou l'accompagnement des personnes (étude de relation éducative, séquence d'apprentissage, projet d'atelier...).	Epreuve organisée par l'établissement de formation Dossier de 8 à 10 pages pouvant prendre la forme d'un journal de bord, d'un journal clinique... Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 3 : moyenne des 3 notes</b>					

## Modalités de certification du DC 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Objectifs de l'épreuve	Intitulé de l'épreuve	Définition de l'épreuve	Organisation et cadre de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Examinateurs, correcteurs
<b>Bloc de compétences n° 7 : Connaissance et analyse des contextes institutionnels</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre, analyser un environnement institutionnel et s'y situer</li> <li>- Se positionner dans un travail d'équipe et de partenariat</li> </ul>	Contrôle de connaissances des politiques sociales	Epreuve mobilisant les connaissances des politiques sociales et présentant une proposition d'action partenariale ou d'aide à la décision	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficient : Ecrit : 1	4 heures	Un formateur ou un universitaire
<b>Bloc de compétences n° 8 : Mobilisation des acteurs et des partenaires</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre, analyser un environnement institutionnel et s'y situer en situation professionnelle</li> <li>- Utiliser les différentes ressources de l'environnement institutionnel et partenarial en situation professionnelle (politiques sociales et dispositifs)</li> </ul>	Dossier à partir d'un questionnement en lien avec le terrain	Questionnement de terrain intervention observée ou à laquelle a participé l'étudiant en stage permettant une analyse d'un ou plusieurs enjeux des politiques sociales mobilisées et la place des acteurs	Epreuve organisée par l'établissement de formation Dossier écrit collectif de 8 à 10 pages Coefficients : Ecrit collectif : 1 Soutenance orale individuelle : 1	Soutenance orale individuelle : 30 min dont - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 4 : moyenne des 3 notes</b>					

## ANNEXE V

**Modalités de certification du DC 1 - Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne**

<b>Bloc de compétences n° 1 : Analyse de situations sociales liées à la vie quotidienne</b>					
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Définition de l'épreuve</b>	<b>Organisation et cadre de l'épreuve</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>	<b>Examinateurs, correcteurs</b>
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser une question sociale ou un questionnement professionnel en montrant l'articulation entre théorie et pratique Mener une démarche rigoureuse et cohérente en s'appuyant sur une méthodologie de recherche</li> <li>- Prendre de la distance vis-à-vis de la réalité sociale, déconstruire ses représentations et les reconstruire par rapport à des références théoriques et la réalité du terrain</li> <li>- Interroger, dans une optique d'adaptation de la pratique ou de l'expertise professionnelle, la pratique professionnelle mise en œuvre ou observée</li> <li>- Proposer des actions de conseils, d'informations ou d'expertise en lien avec a ou les situations professionnelles analysées</li> </ul> <b>Objectifs spécifiques</b>	Mémoire de pratique professionnelle	Le mémoire de pratique professionnelle doit montrer l'appropriation des compétences à mettre en œuvre dans l'exercice du métier et la mobilisation de compétences méthodologiques et de connaissances en sciences humaines et sociales au service des pratiques professionnelles du travail et de l'intervention sociale.	Epreuve en centre d'examen organisé par le rectorat Document de 30 à 35 pages (hors annexes) Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale individuelle : 1  La note de l'écrit est proposée par les correcteurs avant la soutenance du mémoire de pratique professionnelle.  La note finale retenue pour l'épreuve « mémoire de pratique professionnelle » est la moyenne de la note obtenue à l'écrit et de la note obtenue à l'oral.  Exemple : Note écrit = 11 Note oral = 12 Note retenue pour l'épreuve « Mémoire de pratique professionnelle » = 11,5/20	Soutenance orale : 40 min dont : - temps de présentation par le candidat : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 30 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur collective
<b>Bloc de compétences n° 2 : Conseil à visée sociale dans les domaines de la vie quotidienne</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les connaissances théoriques de conseil à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne en lien avec l'intervention sociale</li> <li>- Analyser son intervention professionnelle</li> </ul>	Analyse à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne	A partir d'une problématique retenue de façon concertée entre l'étudiant et le référent professionnel, présentation orale d'une analyse d'une intervention socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficients : Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 min dont : - temps de présentation : 10 min - temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 1 : moyenne des 2 notes</b>					

## Modalités de certification du DC 2 - Intervention sociale

<b>Bloc de compétences n° 3 : Conduite de l'intervention sociale auprès des publics</b>					
<b>Objectifs de l'épreuve</b>	<b>Intitulé de l'épreuve</b>	<b>Définition de l'épreuve</b>	<b>Organisation et cadre de l'épreuve</b>	<b>Durée de l'épreuve</b>	<b>Examinateurs, correcteurs</b>
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les méthodologies d'intervention</li> <li>- Mobiliser les connaissances théoriques en lien avec l'intervention sociale</li> <li>- Analyser son intervention professionnelle</li> </ul>	Intervention sociale individuelle ou collective	Présentation écrite d'une intervention sociale individuelle ou collective issue de la formation pratique <ul style="list-style-type: none"> <li>- Son intervention professionnelle</li> </ul>	Epreuve organisée par l'établissement de formation Ecrit de 10 à 12 pages maximum Situation présentée au choix du candidat Coefficients : Ecrit : 1 Soutenance orale : 1	Soutenance orale : 30 min dont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps de présentation par le candidat : 10 min</li> <li>- temps d'échanges avec les examinateurs : 20 min</li> </ul>	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Bloc de compétences n° 4 : Accompagnement éducatif budgétaire</b>					
Evaluer la capacité du candidat à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un accompagnement éducatif budgétaire</li> <li>- Analyser la mise en œuvre de l'accompagnement</li> </ul>	Accompagnement éducatif budgétaire	Etude d'une situation d'accompagnement éducatif budgétaire	Epreuve organisée par l'établissement de formation Coefficients : Ecrit : 1	3 heures	Un formateur ou un universitaire et un professionnel confirmé du secteur
<b>Certification du DC 2 : moyenne des 3 notes</b>					